



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

DIRECTION DES SECURITES

Bureau défense et sécurité

Affaire suivie par Yolande BRUNOT

Tél. : 03.80.44. 66.39

yolande.brunot@cote-dor.gouv.fr

La Préfète de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfète de la Côte-d'Or

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets

Objet : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) .

Appel à projets régional 2018

CET APPEL À PROJETS NE CONCERNE QUE DES PROJETS D'INTÉRÊT RÉGIONAL DONT LES ACTIONS DEVRONT SE DÉCLINER SUR AU MOINS TROIS DÉPARTEMENTS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.

Pour rappel, chaque département lance un appel à projets départemental pour les actions ne concernant qu'un seul département.

La MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) poursuit le processus de régionalisation engagé depuis 2013. La politique publique de lutte contre les drogues et les conduites addictives s'articule autour d'un continuum prévention, soin, réduction des risques en application de la loi et de la lutte contre les trafics.

Le présent appel à projets précise les objectifs de la région Bourgogne-Franche-Comté, les critères d'éligibilité et de sélection des actions ainsi que le calendrier pour la transmission des projets. Les actions relevant de l'appel à projets régional s'inscrivent dans une logique globale de territoire et ne doivent pas émarger concomitamment sur un appel à projets départemental..

Les actions, d'envergure régionale ou interdépartementale, devront s'inscrire dans le cadre général des quatre grandes orientations nationales définies par la MILDECA pour 2018 :

- prévenir les conduites addictives dès le plus jeune âge, en particulier par le renforcement des compétences psychosociales et l'aide à la parentalité.
- favoriser le repérage précoce, l'accompagnement et l'orientation des personnes faisant usage de substances psychoactives (en particulier les plus jeunes) par les professionnels des champs éducatif, sportif, sanitaire et social à leur contact, afin de prévenir le développement de conduites addictives et de réduire les risques et les dommages.
- mieux accompagner la vie nocturne festive et favoriser la gestion collective des risques sanitaires et des troubles à l'ordre public tant en milieu rural qu'en milieu urbain.
- Favoriser l'observation locale des conduites addictives et renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels au contact du public.

Objectifs 2018

Pour l'année 2018, l'appel à projets de la région Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur la déclinaison de ce plan à l'échelle régionale et départementale. Il en résulte les champs prioritaires suivants :

Prévention :

- développer la prévention auprès jeunes et publics en formation professionnelle ou ayant des métiers à risques *alcool, drogues*;
- développer la prévention en zones rurales *alcool, drogues*; les milieux professionnels *alcool, drogues*;
- réduire les risques auprès des publics exposés par des actions dans les milieux festifs *alcool, drogues*;
- développer des actions autour des addictions sans substances (internet, jeux,...) ;
- s'inscrire dans la poursuite de l'opération « Moi(s) sans tabac », renouvelée en 2018

Prise en charge :

- favoriser la prise en charge sanitaire et psychosociale des publics en situation de vulnérabilité (mineurs, femmes enceintes, etc...)

Formation:

- sensibiliser, former, accompagner les professionnels concernés à la nécessité de prévenir les risques de consommation excessive de substances addictives ;

Destinataires de l'appel à projets

Les projets doivent autant que possible être portés par des associations. Toutefois, les partenariats entre associations et collectivités locales ou acteurs privés sont possibles.

Critères d'éligibilité

La priorité sera donnée :

- aux projets à caractère innovant
- aux projets faisant apparaître des co-financements
- aux projets construits par mutualisation de moyens

Pour être éligibles, les projets devront :

- viser des actions régionales ou interdépartementales en Bourgogne-Franche-Comté
- s'inscrire dans les priorités d'actions ci-dessus
- prévoir un minimum de 20 % de co-financements ou d'autofinancement (aucun projet ne peut être financé à plus de 80 % du budget total par les crédits MILDECA).

ATTENTION

Les dossiers devront être transmis uniquement sur la plateforme MILDECA
<https://bourgognefranche-comte.mildeca.fr/>

avant le 30 mars 2018 délai de rigueur :

Pour tout renseignement complémentaire : Mme Yolande BRUNOT au 03.80.44.66.39

Je vous remercie d'avance pour votre implication.

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,
chef de projet régional
chargé de la lutte contre les drogues et les conduites
addictives

signé :Pauline JOUAN